



DANS LES RÉSERVES

GÉRÉES OU COGÉRÉES PAR L'OFB

SOM MAI RE



P. 3

Préambule

P. 4

I. Moments forts de l'année 2022 dans la vie des réserves

P. 15

II. Le réseau des réserves en 2022

P. 18

III. Du côté des territoires à enjeu de protection

PRÉAMBULE



Fin 2022, l'Office français de la biodiversité (OFB) a adopté sa stratégie des réserves gérées ou co-gérées par l'Établissement. Ce document détaille les ambitions et le programme d'action de l'OFB dans ces réserves à horizon 2026.

À la suite des établissements qui l'ont précédé et composé, l'OFB dispose d'une longue expérience de gestionnaire d'espace naturel. Aujourd'hui, 30 réserves et territoires sont gérés ou co-gérés par l'établissement. De statuts divers (réserves naturelles nationales (RNN), réserves nationales de chasse et de faune sauvage (RNCFS), réserves de chasse et de faune sauvage (RCFS), arrêté de protection de biotope (APB), territoires à enjeux), ils représentent 54 147 hectares répartis sur le territoire métropolitain et ultramarin. L'établissement porte notamment une forte responsabilité dans la gestion des RNCFS, puisqu'il gère ou co-gère 10 des 11 RNCFS françaises.

L'heure est à la mise en œuvre de stratégie nationale des aires protégées (SNAP 2030) adoptée en 2021 et l'OFB, à travers son rôle de gestionnaire, en est un acteur de premier plan. En 2022, l'adoption de la stratégie des réserves est venue réaffirmer l'engagement de l'établissement dans les réserves et territoires qu'il gère, aux côtés de ses partenaires institutionnels et associatifs. Un engagement qui se veut exemplaire, tant dans la mise en œuvre concrète des politiques publiques en faveur de la protection et de la mise en valeur des espaces naturels, que dans l'ancrage territorial de ces politiques. Mobilisation de l'ensemble des compétences de l'OFB et de ses partenaires au

service de la gestion des milieux naturels, expérimentations répondant aux évolutions sociales et climatiques en cours, contributions aux réseaux de gestionnaires d'aires protégées : la stratégie des réserves décline des orientations et un programme d'action national, à déployer sur les territoires.

Pour ce faire, le réseau des réserves et territoires, animé par la direction des aires protégées (DAP), est articulé autour des directions régionales (DR) de l'établissement, à travers leurs services d'appui aux acteurs et mobilisation des territoires. Le réseau bénéficie d'une forte implication de la direction de la recherche et de l'appui scientifique (DRAS), dont les programmes de recherche de long terme nourrissent les plans de gestion des réserves. Par ailleurs, les services départementaux (SD) apportent un appui indispensable aux petites équipes des réserves, aussi bien dans la gestion courante que dans la mise en œuvre des protocoles de recherche ou des opérations de police de l'environnement. C'est donc l'ensemble de l'établissement qui est impliqué dans la gestion ou co-gestion des réserves dont il a la charge.

Travaux d'envergure au service de la fonctionnalité des écosystèmes, mise en œuvre de protocoles de suivis scientifiques de long terme, révision des documents de gestion, diffusion de la connaissance auprès du public : le présent rapport d'activité vient illustrer la variété des thématiques traitées et des compétences déployées cette année encore par les équipes de l'OFB et de ses partenaires, au service de ses réserves et territoires d'exception.

Olivier Thibault

Directeur général de l'Office français de la biodiversité

I. Moments forts de l'année 2022 dans la vie des réserves

La RNN de Jujols, site pilote du projet BIOSCAN-FR, projet de surveillance moléculaire de la biodiversité terrestre de France et des Outre-Mer

Mise en place sur la RNN de Jujols (66), une « tente » Malaise, du nom de son inventeur suédois René Malaise (1892–1978), est un dispositif collectant les insectes volants, de manière passive et continue. Les insectes sont interceptés en vol par la toile noire centrale et sont attirés par la lumière (phototropisme) vers le toit blanc pour être guidés vers une bouteille collectrice. Une grande diversité de Diptères (mouches, syrphes, moustiques, etc.) et Hyménoptères (guêpes, abeilles) peut notamment être recensée par ce dispositif, permettant le suivi de ces deux groupes mal connus malgré leur importance dans la pollinisation ou la régulation des populations (par prédation ou parasitisme).



Dans la perspective de la mise en œuvre de dispositifs permanents de surveillance de la biodiversité terrestre de métropole et des Outre-Mer, le projet BIOSCAN-FR utilise, dans des stations pilotes comme celle-ci, une approche dite de « codes-barres ADN » pour l'identification des insectes. Elle consiste à déchiffrer l'ADN extrait des individus collectés et à le comparer à des bases de données génétiques de référence construites par des experts pour parvenir à une identification rapide de l'espèce.

Les résultats obtenus vont permettre de mieux documenter la biodiversité et les changements au sein des communautés au cours du temps et ainsi permettre une meilleure compréhension du fonctionnement des écosystèmes terrestres, afin de prévenir la perte des espèces et conserver la biodiversité présente sur la réserve.

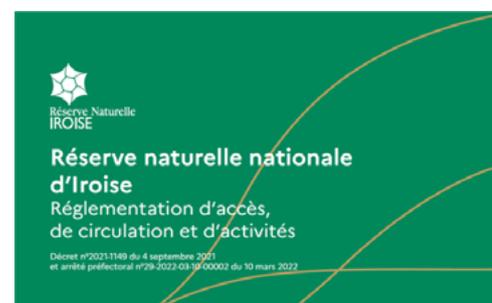
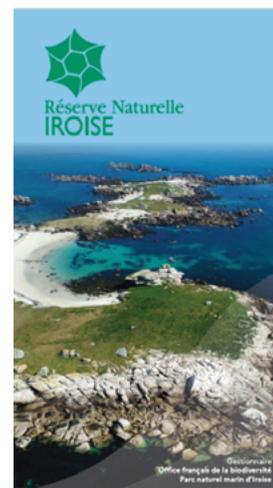
De nouveaux supports de communication pour la RNN d'Iroise

Le décret ministériel du 04 septembre 2021 a étendu la RNN d'Iroise (29) à l'ensemble des îles et îlots de l'archipel de Molène ainsi qu'à leurs estrans, du domaine terrestre jusqu'aux limites des plus basses mers de vives eaux. Seules les parties terrestres et estrans de l'île Molène et de son Lédénez Vraz, ainsi que les parties terrestres de l'île de Quéménès et de son Grand Lédénez sont exclues de la réserve. Suite à cette extension, un important travail d'information sur le nouveau périmètre de la réserve et la réglementation en vigueur a été mené au premier semestre 2022.

Deux supports de communication et de sensibilisation ont été élaborés : une plaquette institutionnelle, présentant la richesse du patrimoine naturel et culturel de la réserve, ainsi qu'une carte pliable synthétisant la nouvelle réglementation.

Ces documents ciblent les usagers, professionnels et plaisanciers, fréquentant l'archipel de Molène. Les cartes et plaquettes ont, dans un premier temps, été mises à disposition des agents du Parc naturel marin d'Iroise et du Service départemental du Finistère de l'OFB, qui assurent des missions de sensibilisation des usagers et de surveillance de la réserve. Les professionnels signataires de la charte « Guide Partenaire », les capitaineries et la presse nautique spécialisée en ont également été destinataires. Une diffusion plus large a été réalisée au printemps 2023 à l'attention du grand public.

En parallèle, une campagne de prises de vues aériennes a été menée en 2022 sur la réserve. Ces photographies permettront d'alimenter de nouveaux outils pour faire découvrir la richesse du site et ses enjeux de conservation à un large public.



Plaquette et signalétique OFB

Le projet BIOSCAN-FR est un projet partenarial mis en œuvre par l'OFB, le Muséum national d'Histoire naturelle, l'INPN / PatriNat (OFB - MNHN - CNRS - IRD) et l'Institut de Systématique, Evolution et Biodiversité.

Les nouveaux supports de communication, ainsi que la cartographie de la réserve et la réglementation s'y appliquant, sont consultables et téléchargeables sur la page du site web du Parc naturel marin d'Iroise dédiée à la réserve.

En amont du bassin d’Arcachon, effacement du barrage du Canal des étangs

Le Canal des étangs est un cours d’eau qui relie les lacs de Carcans-Hourtin et de Lacanau et qui reçoit les eaux d’un bassin versant de 1 000 km² venant du Médoc. Son embouchure traverse les prés salés de la RNN des Prés salés d’Arès et de Lège-Cap Ferret (33) et se jette dans les eaux du bassin d’Arcachon.

En 1988, afin de dévier de la zone ostréicole d’Arès les apports d’eau douce et de sable de ce canal, un barrage a été construit par la Section régionale conchylicole, au sein de la réserve naturelle. Ce dernier était constitué de deux parties : une digue de rochers de 45 m de long en travers d’un des deux bras du canal, et un enrochement de 40 m de berge en amont.

De nombreuses actions de renforcement du barrage ont été réalisées jusqu’en 2007 sous maîtrise d’ouvrage du Syndicat intercommunal du bassin d’Arcachon (SIBA). Pour autant, cet ouvrage n’a jamais été pérenne, le talweg du canal ne cessant de vouloir reprendre son lit d’origine.

En juin 2020, une nouvelle brèche a été constatée sur l’ouvrage. Elle engendrait notamment une forte érosion sur les berges en aval et mettait en péril des installations de chasse à la tonne. Cet événement a permis de relancer les discussions quant à la légitimité de cet ouvrage et de remettre en avant la fiche action du plan de gestion qui prévoyait son effacement. En mars 2021, une première phase d’arasement pour niveler la brèche sur l’ensemble de l’ouvrage a été menée par le SIBA.

Les co-gestionnaires de la RNN ont ensuite repris la maîtrise d’ouvrage de ces travaux pour prévoir et financer un effacement complet des deux parties de cet ouvrage, sur des pas de temps progressifs. Une concertation préparatoire a été menée, notamment avec le milieu ostréicole, pour lever les éventuels points de blocage. L’automne 2022 a permis de réaliser une nouvelle phase de travaux consistant en un désenrochement complet de la digue en travers du talweg, depuis une barge munie d’une grue.

Une nouvelle phase de concertation est en cours avec pour objectif une seconde tranche de travaux en 2023 afin de finir de traiter l’enrochement de protection de berge en amont.



U’ghjattu volpe’ : confirmation d’une lignée génétique spécifique de chat sauvage Corse

Le chat sauvage de Corse fait l’objet d’un programme de recherches initié conjointement en 2009 par l’OFB, l’Office de l’Environnement de la Corse et le Laboratoire de Biométrie et Biologie Evolutive (LBBE). Entre 2011 et 2014, la mise en place par les agents de l’OFB de dizaines de pièges à poils associés à des pièges photographiques sur les RCFS de Bavella (2A), de Tartagine (2B) et d’Asco (2B) a permis l’identification de huit individus présentant un phénotype particulier et homogène, démontrant que ces individus n’étaient pas des chats sauvages européens.

En complément, l’étude de l’écologie de cet animal a été lancée. Entre 2016 et 2020, pour la première fois en Corse, seize individus sauvages et un chat haret (chat domestique vivant à l’état sauvage ou semi-sauvage) ont été capturés dans la vallée de l’Asco. Après prélèvements génétiques, certains d’entre eux ont été équipés de colliers GPS.

Les études du génotype du chat sauvage de Corse se sont poursuivies et l’adoption d’une approche génomique par séquençage haut débit a permis de comparer plus finement les profils génétiques des chats observés en nature en Corse, sur le continent et en Sardaigne. Les prélèvements de chats sauvages de Corse apparaissent génétiquement très différents des chats sauvages continentaux et plus proches, bien que différents, des chats de Sardaigne. L’enjeu désormais : analyser un nombre plus important de chats de Sardaigne, et d’une manière générale de chats sauvages du Proche-Orient et du pourtour méditerranéen, pour préciser la place du chat sauvage corse en tant que sous-espèce ou unité génétique de population, et mieux comprendre l’histoire de l’arrivée en Corse de ce félin.

Cette étude n’est qu’une première étape vers un programme qui devra préciser les éléments d’écologie de la population (régime alimentaire, utilisation et sélection de l’habitat, évaluation du risque d’hybridation avec le chat domestique, etc.).



E.Esteves Da Silva en contrat de Service civique © OFB

Des services civiques en mission de médiation autour du plan d'eau de Plobsheim

Site majeur de la **RNCFS du Rhin (67)**, le plan d'eau de Plobsheim s'étend sur une surface de 700 ha. Il bénéficie également d'un classement en APPB. Il est, à ce titre, cogéré par l'OFB et la préfecture, représentée par la Direction départementale des territoires (DDT).

Les usages autorisés sur et autour de ce plan d'eau font débat, et le dialogue entre acteurs est nourri lors des comités consultatifs de la réserve. Les débats portent notamment sur le développement de la pêche de loisir, qui est susceptible d'avoir un impact fort sur l'hivernage et la nidification des populations d'oiseaux à forts enjeux patrimoniaux.

Pour faciliter la transmission d'informations et encourager les usagers à respecter la réglementation de la réserve, l'OFB et la DDT ont engagé en 2022 une mission de médiation auprès du grand public, en s'appuyant sur des services civiques. L'objectif était double :

- Aller à la rencontre du public pour le sensibiliser à la richesse écologique du site, et rappeler la réglementation en vigueur au sein de la réserve ;
- Réaliser un état des lieux de la fréquentation du site.

La DDT s'est chargée du recrutement des deux agents, qui ont été intégrés dans son service « Environnement et risques ». Elles ont ainsi pu utiliser le parc automobile de la DDT pour aller à la rencontre des usagers du lac. L'OFB s'est chargé de la formation des deux agents recrutés : connaissance des textes réglementaires et mise en situation sur le terrain en privilégiant la sécurité, la qualité de la prise de contact et les enjeux de la médiation. Les deux agents recrutés ont ainsi pu aller sereinement au contact du public.

Les résultats de ce travail ne se sont pas fait attendre. Rapidement, le nombre d'infractions à la réglementation de la réserve s'est réduit. De plus, ce travail a permis de connaître les chiffres de fréquentation de la réserve et la fréquence des infractions, ce qui doit permettre d'orienter les travaux de la réserve et de baser les débats au sein du comité consultatif sur des données factuelles.

La présence de deux agents de sensibilisation, aux heures et jours de pic de fréquentation, a permis de faire changer le comportement du public, par exemple concernant l'obligation de garder les chiens en laisse.

Les effets de la sécheresse dans le marais de Saint-Denis-du-Payré

En Vendée, l'année 2022 a été marquée par une période de sécheresse intense cumulée à de nombreuses canicules. L'équipe de la **RNN du Marais communal de Saint-Denis-du-Payré (85)** a poursuivi son travail de suivi des milieux naturels et des espèces, pour caractériser les conséquences visibles de ces phénomènes sur la biodiversité de la réserve.

Au 1^{er} juillet 2022, un assèchement quasi-total de la réserve a été constaté, avec un peu d'eau persistant uniquement dans le fossé principal. Les travaux ambitieux réalisés en 2020 sur cet émissaire principal du site ont permis de maintenir un niveau d'eau suffisant pour assurer la sauvegarde de la population piscicole de l'ensemble du petit bassin versant de la réserve et permettre l'abreuvement d'une petite partie du bétail.

Le printemps a été marqué par des niveaux d'eau très faibles pendant la période de reproduction de l'avifaune nicheuse des prairies humides (limicoles prairiaux et anatidés), qui a par conséquent été mauvaise en 2022. Le remplissage très tardif en période automnale (début décembre), après quasiment 6 mois d'assec, a provoqué une quasi-absence d'oiseaux en passage postnuptial et a eu un impact certain sur l'hivernage.

Les espèces fréquentant habituellement le site ont été fortement impactées avec une expression quasi inexistante des araignées, criquets et des végétations hygrophiles. Les amphibiens et les odonates (libellules et demoiselles) ne se sont pas reproduits sur la réserve du fait de l'assec très précoce des petites baisses perchées (dépressions ou creux).

La faible production d'herbe et la difficulté pour l'abreuvement ont causé des difficultés de gestion du bétail. A contrario, les végétations de vases exondées se sont quant à elles exprimées fortement, notamment les genres *Elatine*, *Damasonium*, *Crypsis*.



Elatine macropoda et *Damasonium alisma* © OFB

Suivi GPS d'un couple royal adulte dans le massif du Caroux-Espinouse

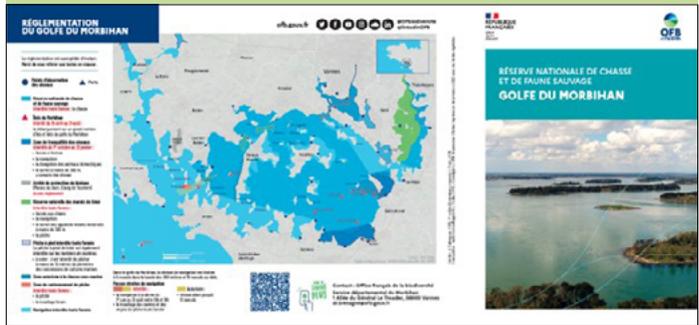
La RNCFS du Caroux Espinouse (34) est le cœur du domaine vital d'un couple d'aigle royal. Il s'agit d'un site « historique » pour la petite population d'aigle royal hébergée dans le sud du massif central, qui a failli disparaître dans les années 70 (Ricau, 2009). En effet ce couple est sans doute le seul de l'Hérault qui ait subsisté au plus bas des effectifs de cette espèce (10 couples relictuels en 1978).

En janvier 2014, le premier aigle royal adulte à être capturé en France pour un suivi télémétrique (dans le cadre du programme de recherche par le baguage n°579 de Christian ITTY auprès du CRBPO/MNHN de Paris) l'a été au sein de la RNCFS du Caroux-Espinouse. Cet oiseau, une imposante femelle de 5,600kg a alors été équipé d'un émetteur GPS GSM/UHF. Elle a pu être suivie pendant cinq années consécutives, jusqu'en 2018, année où elle a perdu son émetteur. Ce suivi a permis d'obtenir 151 357 localisations et ainsi définir très précisément le domaine vital de ce couple et comment ce dernier s'organisait par rapport au périmètre de l'espace protégé. Il a également apporté de précieuses informations sur la configuration de leur territoire par rapport aux sites de nidification, les zones de chasse préférentielles, les reposoirs, etc.

En parallèle le massif du Caroux-Espinouse a été l'objet d'un intense développement pour de nombreux parcs éoliens sur la même période. Plus d'une centaine d'éoliennes sont désormais visibles et positionnées autour de la réserve. Les premiers mats se sont élevés hors des couloirs principaux de migration, en-dehors du domaine vital du couple d'aigle royal, et sur des zones limitées au niveau de la circulation des grands rapaces. En revanche, les dernières constructions concernent désormais des zones de crêtes à forts enjeux écologiques, pour les chiroptères ou l'avifaune. Ainsi à l'automne 2022, deux nouveaux parcs éoliens ont été érigés au nord de la RNCFS, en plein domaine vital du couple d'aigle, et à moins de 2km des falaises de nidification qui hébergent aussi d'importantes colonies de chiroptères.

A l'hiver 2022-2023, grâce au soutien financier de l'Union européenne – NextGenerationEU, de France Relance et de l'OFB, un nouvel émetteur a été acquis pour rééquiper un des aigles de ce couple, avant de pouvoir procéder à une évaluation des impacts dans le cadre d'analyses avant/après. Après un long travail préparatoire, c'est le mâle adulte de ce couple qui a pu être capturé et équipé d'un GPS. Les deux membres d'un couple fonctionnant de la même manière et utilisant le même domaine vital, il sera donc possible dans un an pour voir si ces nouvelles constructions d'éoliennes ont eu un impact sur la fragmentation des habitats (ou ont engendré une perte) ainsi qu'une modification du fonctionnement spatial des aigles. Ce nouvel émetteur permettant une acquisition HD (1 point/seconde), il permettra aussi de

visualiser le comportement de l'oiseau à l'approche des pales et d'évaluer le risque de collision. En effet, l'Hérault est actuellement le seul département français à avoir déjà enregistré deux mortalités d'aigles équipés de GPS dans des parcs éoliens.



Plaquette éditée par l'OFB. Plaquette téléchargeable sur www.ofb.gouv.fr/les-reserves/la-reserve-nationale-de-chasse-et-de-faune-sauvage-du-golfe-du-morbihan

La RNCFS du golfe du Morbihan en un coup d'oeil

Dix ans après la diffusion de la première plaquette d'information sur la RNCFS du golfe du Morbihan (56), une nouvelle plaquette a été conçue par l'équipe de la réserve en concertation avec le SD du Morbihan. Elle a pour objectifs de présenter la réserve et l'OFB, d'illustrer une partie de la diversité d'oiseaux d'eau présents dans la réserve et d'informer les usagers sur la réglementation en vigueur (zonages réglementaires, quotas et tailles de pêche).

Cette plaquette en 3 volets a été conçue dans un format qui facilite son usage à terre mais également en mer pour les usagers embarqués (papier étanche). Une réglette y est intégrée afin d'encourager le respect des tailles minimales de capture des principales espèces de coquillages, de crustacés et de poissons pêchés dans le golfe du Morbihan.

Ce support de communication et de sensibilisation a été conçu à destination des usagers du territoire, majoritairement le grand public et les professionnels proposant des activités sur le golfe. Cette plaquette est téléchargeable sur le site de l'OFB.

Au total 84 espèces d'oiseaux sont recensées sur le périmètre de la réserve, dont la majorité sont hivernants. Le golfe du Morbihan est un site d'importance internationale pour la migration et l'hivernage des canards, des bernaches et des limicoles (courlis, chevaliers, etc.).

Un plan de gestion à l'échelle de l'unité fonctionnelle des Marais d'Olonne

En Vendée, les Marais d'Olonne recèlent de nombreuses unités hydrauliques indépendantes, parmi lesquelles les 3 bassins de la RCFS de Chanteloup (85). La réserve constitue un biotope favorable à de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau, notamment pour les Anatidés, les Limicoles et les espèces piscivores. Pour favoriser une gestion intégrée efficace pour la préservation de la biodiversité, la gestion de la réserve doit prendre en compte l'unité fonctionnelle constituée des marais qui l'entourent.

C'est dans cette optique que le plan de gestion de la réserve a été finalisé à l'automne 2022, après consultation des partenaires locaux que sont le Conservatoire du Littoral, le département de la Vendée, l'association de protection de la nature des Olonnes (APNO) et la commune des Sables d'Olonne. Les partenaires ont adhéré à l'ambition portée par l'OFB de renforcer la gestion conservatoire et le développement de la recherche et de la connaissance à l'échelle des Marais d'Olonne. Cette démarche partenariale va permettre de mettre en place une gestion intégrée de l'unité fonctionnelle qui s'étend sur plus de 150 hectares, dépassant largement le périmètre des 38 hectares de la RCFS.

Le plan de gestion projette 72 actions sur 10 ans, avec un bilan prévu à mi-parcours. Les actions couvrent des domaines variés : gestion d'espaces protégés, études et recherches, connaissance et suivis des espèces animales et végétales, suivi de la qualité des réseaux trophiques (eau et vase), démarches administratives et partenariales, surveillance du territoire, suivis de la fréquentation et des usages, information du public.

L'une des ambitions de l'OFB au sein de la RCFS de Chanteloup : maintenir ses travaux de connaissance sur les oiseaux d'eau, notamment les limicoles et les anatidés, en partenariat avec les acteurs impliqués dans la conservation et la gestion des marais d'Olonne.



Vue aérienne de la RCFS de Chanteloup © OFB



Cistude d'Europe, © CEN Occitanie

Dans la RNN de l'Estagnol, les suivis écologiques se poursuivent, ainsi que l'accueil des scolaires

Conformément au plan de gestion de la RNN de l'Estagnol (34), les suivis récurrents (masses d'eaux, Lépidoptères de jour, oiseaux d'eau, passereaux paludicoles, plantes patrimoniales), les actions de gestion (plan de pâturage, réouverture de prairies, régulation, lutte contre les espèces exotiques envahissantes) et de sensibilisations (scolaires et grand public) se sont poursuivies en 2022.

Ainsi, le suivi de la population de Cistude d'Europe (mené tous les cinq ans suite à sa réintroduction en 2007) a montré que l'espèce est en bon état de conservation sur le site et ce malgré les deux années d'assec consécutif (Bureau, 2022). L'ensemble des classes d'âges est présent, avec une dispersion sur l'ensemble de la réserve et des intensités de capture plus importante sur certains secteurs. Les taux de survie des adultes et des sub-adultes correspondent aux valeurs des sites en Europe où l'espèce est établie. Par contre, les nouvelles données sur le sexage des individus juvéniles relâchés montrent un déséquilibre en faveur des mâles ce qui diminue le taux d'accroissement calculé de la population, qui semble toutefois rester viable sur le long terme.

S'agissant du suivi des chiroptères, le suivi par bioacoustique a été renouvelé en 2022 sur la réserve mais aussi sur le Valat de la Bouffie (corridor lié aux Salines de Villeneuve) et le Creux de Miège (APPB de falaises avec marre). La prestation a été réalisée par le Groupe Chiroptères Languedoc-Roussillon. 15 espèces ont été contactées ainsi qu'un groupe d'espèces. Ce suivi a permis de montrer que les habitats présents dans la réserve sont particulièrement attractifs pour plusieurs espèces, en particulier pour les murins de Capaccini et de Daubenton, le Minoptère de Schreibers, le Vespère de Savi et la Sérotine commune. L'attractivité est comparable au suivi de 2016, avec de légère variation qui ne peut être imputées directement à la dynamique de la végétation et aux modalités de gestion. L'assec de 2021 ne semble pas avoir eu un effet sur l'activité des chiroptères en 2022.

Concernant l'éducation à la nature, en plus d'une classe de BTS, 5 classes de primaires ont pu profiter des nouvelles animations proposées par l'équipe de la réserve, avec une demi-journée en classe et une journée sur le site. À partir de différents supports (maquette, jeux, spécimen, aquarium, binoculaire, sons, terrain...), les scolaires ont pu découvrir un large panel du paysage et de l'écologie. Au programme ; situation dans l'espace, lecture de paysage, occupation du sol, cycle de l'eau surfacique et souterraine, bénéfices de la biodiversité, cycle de vie d'une espèce présente dans plusieurs milieux, prémisses des clefs de détermination, lien habitat - espèce, écoutes et observations, présentation de matériels de suivis, détermination d'insectes et de plantes aquatiques, manipulation de binoculaire.

Une publication scientifique en 2023 permettra de valoriser la réintroduction et le suivi de la population de Cistude d'Europe à l'Estagnol

Le pâturage comme outil de gestion dans le massif des Bauges

La RNCFS des Bauges (73) est co-gérée par l'ONF, l'OFB et le PNR des Bauges. Le pâturage, activité traditionnelle dans le massif, a fait un retour progressif depuis les années 1990 dans certaines parties de la réserve, délaissées depuis les années 60. Le pâturage est soutenu par les trois gestionnaires, comme un facteur de diversification des milieux naturels. Ainsi sur l'alpage d'Armenaz, un troupeau de génisses participe à l'entretien des milieux.

Les co-gestionnaires partagent aujourd'hui le constat que les conditions d'exploitation par le troupeau de génisses ne sont pas optimales pour lutter contre la fermeture des milieux et répondre aux objectifs de conservation d'habitats ouverts et semi-ouverts, favorables au maintien du Tétrasyre. Ce dernier a besoin de mosaïques de végétation pour assurer la totalité de son cycle de vie : des taches de pelouse rase pour ses aires de chant, phases d'accouplement, de nidification et de nourrissage des jeunes poussins, des plaques d'herbes hautes et riches en insectes, des herbes et arbustes bas constituant des zones d'abris anti-prédateurs, mais aussi quelques arbres et petits massifs de protection contre les grosses intempéries et pour les perchoirs.

Afin de relancer une dynamique de gestion favorable, l'OFB a porté un contrat Natura 2000 en 2019 pour mener une opération de restauration des habitats herbacés dégradés sur 11.5 hectares. Ce contrat a permis d'augmenter les surfaces ouvertes par bûcheronnage sur aulne vert et épicéa et par broyage sur ligneux bas (rhododendrons, genévriers, etc.) Cependant, ces actions de réouverture ne se sont pas révélées suffisantes pour répondre à la fois aux enjeux de reconquête de la biodiversité et aux enjeux pastoraux, qui sont indissociables si l'on veut assurer une gestion pérenne des milieux ouverts alpins.

Afin de garantir le maintien de l'ouverture des milieux favorables à l'emblématique Tétrasyre, il s'agissait de maintenir une pression de pâturage suffisante. Pour ce faire, l'accès à l'eau pour les besoins pastoraux a été optimisé pour permettre une attractivité suffisante du troupeau sur les hauteurs de l'alpage récemment réouvert. En l'absence de source sur ce bassin versant perméable, une étude de faisabilité a permis de dimensionner une retenue d'eau météorique (pluie et fonte) et ainsi alimenter 4 nouveaux abreuvoirs judicieusement répartis sur l'alpage réouvert, pour répondre aux besoins du troupeau de génisses durant l'estive. Ces travaux complexes en milieu montagnard ont été réalisés à l'automne 2022 pour un montant de 138 516 €.



Abreuvoir installé en 2022 dans la RNSFS des Bauges © OFB

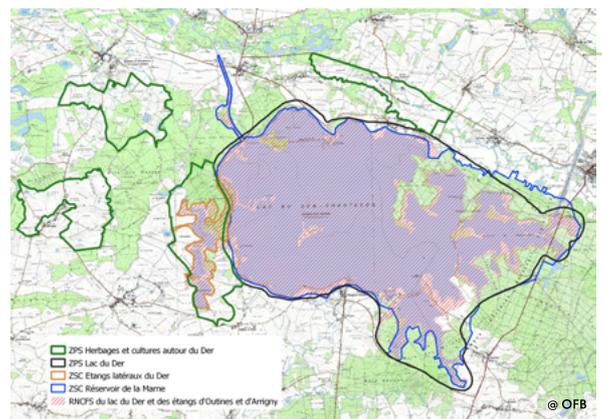
Les travaux réalisés ont été financés avec le soutien de l'Union européenne – NextGenerationEU, de France Relance (98 720 €), de l'OFB (34 756 €) et du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes (5 040 €)

Animation Natura 2000 autour du lac du Der : le partenariat OFB-LPO-Fédération des chasseurs de la Marne reconduit

La RNCFS du lac de Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny (51 et 52) s'étend sur 5 664 hectares. Elle est constituée de deux entités aux fonctionnements hydrologiques et hydrauliques différents mais complémentaires d'un point de vue écologique :

- Un grand lac artificiel de 4800 ha, propriété de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs ;
- Trois étangs latéraux du lac, les étangs d'Outines et d'Arrigny, propriété du Conservatoire du Littoral.

Dans un objectif d'efficacité et de lisibilité, les services de l'état ont regroupé, à partir de 2015, l'animation des documents d'objectifs (Dococbs) de 4 sites Natura 2000 qui concernent la RNCFS du Lac du Der (voir carte). Un premier partenariat s'est alors construit entre l'OFB et la LPO, tous deux déjà rédacteurs et animateurs de ces Dococbs (l'OFB pour 3 d'entre eux et la LPO pour 1). Ce partenariat s'est ensuite élargi, en 2018, avec l'intégration de la Fédération départementale des chasseurs de la Marne à cette équipe d'animation. Ce partenariat tripartite original, mobilisant les compétences complémentaires de chacune de ces structures œuvrant pour la préservation de la nature, a fait preuve de son efficacité puisqu'il a de nouveau été retenu pour la période d'animation 2022-2025 des sites nature 2000 concernés.



Au travers de ses missions de mobilisation, l'OFB entend jouer un rôle fédérateur pour favoriser l'engagement de tous les acteurs en faveur de la biodiversité. La réussite et la continuité de ce partenariat en est une belle illustration territoriale



Spectacle de Marionnettes par Perrine Cierco © Héliène Goossens LPO



L'accueil du public repensé dans les RNN de la baie de l'Aiguillon

Les RNN de la baie de l'Aiguillon (85 et 17) sont reconnues pour leur avifaune exceptionnelle. Une richesse souvent difficile à percevoir pour qui n'est pas naturaliste et bon connaisseur du territoire. Suite au recrutement récent d'une animatrice nature, l'équipe de la réserve a saisi l'opportunité du Plan de relance pour travailler à la création d'outil d'information à destination des visiteurs de la réserve de la baie de l'Aiguillon et plus largement de l'ensemble des espaces protégés du secteur. Une carte des sites à visiter, un poster de la baie au fil des saisons, des kakemonos, une malle pédagogique sur l'alimentation des oiseaux sont désormais disponibles pour sensibiliser l'ensemble des publics du réseau des réserves du Sud de la Vendée, cogérées par l'OFB et la LPO.

Ces outils ont notamment pu être mobilisés lors des Journées des réserves, qui ont été organisées pour la deuxième fois en 2022, afin de permettre une rencontre sur le terrain entre les équipes de la réserve et le public. Lors de ces journées, plus de 200 personnes sont venues découvrir la baie de l'Aiguillon, et plus de 500 ont par ailleurs profité des sites gérés ou co-gérés par l'OFB (RNN de Saint-Denis-du-Payré et RNN de la Casse de la Belle Henriette). A cette occasion, un spectacle intitulé « Le tarot du marais poitevin », financé par l'OFB, a pris place dans une prairie au cœur du village de Saint-Denis-du-Payré, pour éclairer le public sur l'avenir du marais poitevin au travers de cartes.

Par ailleurs, soucieux de renforcer l'ancrage territorial de la réserve, l'OFB a mandaté Alain Freytet (architecte paysagiste) pour « repenser » l'aménagement de plusieurs sites accueillant du public en baie de l'Aiguillon, notamment la Pointe de l'Aiguillon. Ce travail a été initié en partenariat avec le Conservatoire du littoral. L'objectif est de travailler sur la mobilité douce et de permettre aux visiteurs de découvrir l'ensemble de la pointe et de ses richesses. De plus, afin de permettre à chacun de découvrir les différents visages de la baie, Alain Freytet a été chargé d'imaginer de nouveau point d'accueil du public, reliés par des voies pédestres et cyclables. 11 points d'accueil ont été identifiés, qui constitueront un réseau le long des 40 km bordant le site. Ce projet se veut un projet de territoire, porté par la réserve en collaboration avec les acteurs locaux.

Un nouveau plan de gestion pour le Hâble d'Ault

La RCFS du Hâble d'Ault (88) qui s'étend sur 75 hectares et sa « zone tampon » de 225 hectares font l'objet d'un plan de gestion commun. Elles sont situées sur une zone poldrifiée au sud de la baie de Somme et font partie d'un couloir de migration de l'avifaune. L'année 2022 a été consacrée à l'évaluation du plan de gestion 2018-2022 par l'OFB et son co-gestionnaire le Syndicat mixte Baie de Somme Grand littoral picard (SMBS-GLP). Au-delà de l'évaluation des actions et de l'avancée des objectifs du plan, cet exercice a permis de souligner les points forts du site (notamment l'accueil pour la reproduction des anatidés, du vanneau huppé et des 3 espèces de gravelots). Il a également permis d'établir des pistes d'amélioration :

- Le nouveau plan de gestion en cours d'écriture (en suivant la méthode CT-88) devra mieux intégrer les enjeux de conservation autres que l'avifaune comme la flore (présence de 43 espèces patrimoniales), les chiroptères (présence de 5 espèces prioritaires pour le PNA 2016-2025) et la faune piscicole (présence notamment de l'anguille d'Europe) ;
- La sécheresse de 2022 a cristallisé des tensions entre les acteurs du territoire autour de la question de l'eau. L'évaluation du plan de gestion a mis en évidence la nécessité d'améliorer les connaissances sur le fonctionnement hydrologique du site, afin d'aboutir à l'écriture d'un « Règlement d'eau », en concertation avec les différents acteurs du territoire (associations de chasse, agriculteurs, association syndicale autorisée). En ce sens, l'OFB a financé une étude bathymétrique du plan d'eau principal de la RCFS, programmée en janvier 2023 ;
- Un autre enjeu de taille à intégrer au nouveau plan de gestion est l'amélioration de l'articulation de la RCFS avec les autres outils de conservation de la biodiversité du vaste territoire de la baie de Somme (RNN baie de Somme, sites RAMSAR, sites Natura 2000, label « Grand site de France », Parc Naturel Marin Estuaires Picards et Mer d'Opale). Dès 2024, dans le cadre du Life Biodiv'France et d'un partenariat entre l'OFB, le SMBS-GLP, la DREAL et le Conservatoire du littoral, un poste au SMBS-GLP sera dédié en partie à la définition des modalités d'une meilleure coordination du pilotage des aires protégées du territoire.

La traduction de ces enjeux en actions fait l'objet de discussions en groupe de travail réunissant l'ensemble des acteurs du territoire.



Plan d'eau du Hâble d'Ault © OFB

Le nouveau plan de gestion intégrera également l'étude de la vulnérabilité de la RCFS face aux changements globaux afin de définir une stratégie d'adaptation à long terme.

Les suivis ornithologiques se poursuivent dans la vallée d'Orlu

Depuis 2020, la RNCFS d'Orlu (09) est engagée dans plusieurs suivis visant à caractériser l'évolution des populations d'oiseaux communs en France. Le premier protocole mis en œuvre est le STOC-CAPTURE (Suivi Temporel des Oiseaux Communs). Les oiseaux sont capturés au filet et identifiés. 10 filets sont installés aux mêmes emplacements tous les ans et les captures ont lieu, à quelques jours près, à la même date (3 sessions de capture annuelles). Ils sont activés du lever du jour jusqu'à 12h. Au cours des 3 premières années de mise en œuvre de ce protocole 14 espèces différentes ont été capturées.

Le STOC-CAPTURE est associé au STOC-site, déclinaison du STOC-EPS (Echantillonnages Ponctuels Simples). C'est un protocole destiné à être mis en œuvre dans des sites particuliers, notamment les réserves. Dans la RNCFS d'Orlu, 2 circuits ont été mis en œuvre totalisant 28 points d'écoute. Ils permettent de couvrir la majorité des milieux naturels de la réserve à des altitudes comprises entre 1160 et 2360 m. Dès la première année il est apparu que les 2 points les plus haut ne sont pas accessibles lors du premier passage (avant le 15 mai en milieu montagnard). De ce fait, le circuit le plus haut en altitude est abandonné au profit d'un autre protocole spécifique au milieu montagnard, le Suivi Temporel des Oiseaux de Montagne (STOM). Ce dernier est également basé sur des points d'écoute mais avec un seul passage annuel sur chaque point ; il est mis en œuvre pour la première fois à Orlu en 2023.

Ces protocoles permettent de renforcer la connaissance sur les oiseaux communs qui fréquentent la réserve, et d'abonder des protocoles nationaux. Ainsi, le protocole STOC-site a permis d'inventorier 41 espèces. C'est aussi l'occasion de préciser le statut reproducteur de ces espèces.

Par ailleurs, le Gypaète barbu fait l'objet d'un suivi spécifique sur la réserve d'Orlu. L'espèce tente de nicher dans la réserve depuis 1997. En 1998, le premier jeune a pris son envol, suivi depuis par 11 autres poussins. Tous les ans, l'aire utilisée est recherchée par les agents de l'OFB (3 aires connues), qui suivent la reproduction de l'espèce. Cela permet de connaître la productivité du couple local mais aussi de fournir des préconisations aux pilotes d'hélicoptères pour assurer la quiétude de l'espèce.

L'aigle Royal est également présent à Orlu : depuis 1993, au moins 12 jeunes ont pris leur envol depuis les falaises de la réserve. Les suivis sont moins poussés pour cette espèce que pour le Gypaète mais l'équipe de la réserve recherche chaque année l'aire occupée pour suivre le succès d'envol.

Actualisation des orientations pour la Casse de la Belle Henriette

La RNN de la Casse de la Belle Henriette (85) a été créée en 2011. Elle est gérée par la LPO, en co-gestion avec l'OFB (Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis), et la Fédération des chasseurs de Vendée (partenaire de gestion sur les aspects sensibilisation).

En 2022, son premier plan de gestion d'une durée de 5 ans a fait l'objet d'un premier bilan. La très grande majorité des actions qui avaient été planifiées ont été réalisées. A la suite de cette phase de bilan et à partir des conclusions de cette première évaluation, le nouveau plan de gestion a été rédigé. Ce travail a été mené par la LPO avec l'appui financier et méthodologique du Parc naturel marin et en concertation avec les acteurs du territoire. Le défi de cette réserve est d'intégrer la très forte dynamique hydro-sédimentaire du site dans son plan de gestion dont la durée est de 10 ans. En effet, le territoire de la réserve se remodèle en permanence au gré des avancées des flèches sableuses et des ouvertures et fermetures de passes, influençant d'autant les milieux naturels. Il était essentiel de maintenir cette libre évolution au cœur du nouveau plan de gestion, pour l'accompagner au mieux en préservant la biodiversité de ces écosystèmes si particuliers.

Le nouveau plan de gestion sera présenté en conseil scientifique et en comité consultatif à l'automne 2023.



2018



2022

Vue aérienne de l'évolution du trait de côte © OFB

Le programme STOC est coordonné par le MNHM, la LPO et l'OFB. Tous les ornithologues peuvent rejoindre ce réseau national en contactant le coordinateur local correspondant à leur zone géographique.

Progressivement formée au cours du 20ème siècle, la Belle Henriette est l'une des dernières véritables lagunes de la côte atlantique. Après avoir été artificiellement séparée de l'océan en 1972, elle s'y reconnecte naturellement en 2014 et évolue désormais librement au gré des influences marines.

La journée mondiale des zones humides a été l'occasion de présenter la nouvelle plaquette de la réserve, élaborée en 2022

Le marais Vernier à l'honneur lors de la Journée mondiale des zones humides

La RCFS de la Grand'Mare (27) couvre l'un des seuls étangs naturels du bassin Seine-Normandie, situé au cœur du Marais Vernier, l'une des plus vastes tourbières de France. L'étang de la Grand'Mare constitue un réservoir important pour les oiseaux d'eau en migration comme en hivernage. La roselière, les prairies et le boisement tourbeux qui le bordent contribuent également à la richesse du site, accueillant de nombreuses espèces animales et végétales à forte valeur patrimoniale.

La réserve est incluse dans le site Ramsar « Marais Vernier et Vallée de la Risle maritime », et se prêtait donc particulièrement à accueillir le lancement national de la Journée mondiale des zones humides, organisé à Pont-Audemer en janvier 2022. A cette occasion, un après-midi portes ouvertes a été organisé sur la réserve par l'OFB et la Fédération départementale des chasseurs de l'Eure, gestionnaire de la RCFS. Au cours de cette journée ont notamment pu être présentés les enjeux de la gestion du niveau d'eau dans le marais et les actions engagées pour préserver la zone humide Ramsar.



Plaquette éditée par l'OFB



1952 - 2022 : noces de diamant pour la RNCFS de la Petite-Pierre

La RNCFS de La Petite-Pierre (67) a fêté ses 70 ans d'existence en 2022. Co-gérée par l'Office national des forêts et l'OFB, elle constitue un territoire non clôturé de 2 728 hectares qui abrite des populations de cerfs (*Cervus elaphus* L.), chevreuils (*Capreolus capreolus*) et sangliers (*Sus scrofa*). Depuis sa création en 1952, les missions menées sur ce territoire par les gestionnaires ont considérablement évolué.

La RNCFS de La Petite-Pierre a été initialement créée dans l'objectif de restaurer les populations de cerfs à l'échelle nationale. Dans ce cadre, la protection de la population de cerfs présente sur le site devait permettre à la fois la colonisation progressive des Vosges du Nord où l'espèce était rare mais également l'exportation des animaux pour recoloniser d'autres forêts françaises. Dans les années 70, cet objectif a été atteint. Les 500 km² du massif des Vosges du Nord étaient occupés et plusieurs centaines de cerfs avaient pu être transférés vers d'autres massifs forestiers français.

Si cette politique de restauration a été un succès, elle a rapidement entraîné une surabondance au sein de la réserve. La faible disponibilité alimentaire est devenue insuffisante pour combler l'ensemble des besoins des cervidés qui ont commencé à impacter fortement les écosystèmes et compromettre le renouvellement de la forêt. De plus, avec le développement de la rage vulpine dans le nord-est de la France, il est devenu impossible de poursuivre les exportations vers les autres départements. Suite à ces constats, il a été décidé de mener une politique de réduction des populations pour permettre la durabilité du site. Le but était de réduire l'abondance des cerfs de moitié, but atteint en 1984.

À partir de 1985, les objectifs ont été modifiés pour inclure une vocation expérimentale. La réserve est progressivement devenue un site d'études appliquées avec pour mission de mettre en place un modèle de gestion globale de l'écosystème forestier. Les premières études se sont focalisées sur l'acquisition de connaissances relatives à la démographie et l'écologie de espèces animales présentes sur le site. Ces connaissances ont ensuite servi de base pour définir et préciser le concept d'équilibre forêt-gibier.

Aujourd'hui, la réserve nationale de chasse et de faune sauvage de La Petite-Pierre est l'un des territoires internationaux de référence pour l'étude des ongulés de plaine et en particulier pour l'étude du cerf. Les missions actuelles sont fortement tournées vers la recherche et l'expérimentation, et visent in fine, à élaborer des outils pour gérer les équilibres entre les ongulés et les habitats.

Afin de préserver la quiétude de la réserve, l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2005 réglemente différentes activités dans son périmètre. Ainsi, la chasse, le camping ou le bivouac, l'usage de source sonore, le feu, y sont interdits. L'accès aux véhicules à moteurs y est interdit à l'exception des véhicules des gestionnaires ou des secours. L'accès à pied, en vélo ou à cheval y est seulement autorisé de jour, sur les itinéraires balisés, et les chiens doivent être tenus en laisse.

La Pointe d'Arçay présente un ensemble d'habitats des milieux dunaires et estuariens d'une rare richesse, liée aux dynamiques sédimentaires et à la faible pression anthropique.

Quarante ans pour la Réserve Biologique Dirigée de la Pointe d'Arçay

Le site naturel de la Pointe d'Arçay s'étend sur près de 750 hectares. Il est couvert par différents statuts de protection, qui se complètent et en assurent la protection : une partie du site constitue la **RCFS de la Pointe d'Arçay (85)**, gérée par l'OFB, une autre partie constitue la Réserve biologique dirigée (RBD) gérée par l'ONF, tandis que le Domaine public maritime est affecté au Conservatoire du littoral, une partie étant couverte par une réserve de chasse maritime.

Créée le 12 janvier 1982, la RBD de la Pointe d'Arçay a célébré ses 40 printemps en 2022 ! Gérée par l'Office national des forêts, en collaboration avec l'Office français pour la biodiversité, ce site remarquable représente un refuge exceptionnel pour tout un panel d'habitats naturels précieux au sein desquels s'épanouissent de nombreuses espèces faunistiques et floristiques remarquables.

La richesse ornithologique est à l'origine de la protection de la Pointe d'Arçay. Imaginée avant la seconde guerre mondiale pour contrer un début de chasse commerciale des limicoles (petits échassiers qui vivent et se nourrissent sur les vasières) de l'estuaire du Lay, la création de la Réserve de Chasse de la Pointe d'Arçay interviendra finalement en 1951. Elle est la deuxième réserve de France à être créée en façade maritime, après la Réserve naturelle des Sept-Îles en Bretagne. L'interdiction d'accès prévue pour éviter le dérangement des espèces, sera par la suite déterminante pour protéger le site d'une fréquentation grandissante par le tourisme naissant dans la seconde moitié du siècle dernier.

La création de la RBD en 1982 a renforcé la protection en confirmant la fermeture du site au public, mesure de protection exceptionnelle sur le littoral atlantique à cette époque. L'ONF, aux côtés de l'ONCFS (devenu OFB en 2020) a toujours eu l'ambition de protéger ce site remarquable et d'accroître son rôle de refuge pour la biodiversité.

Grâce à ces périmètres de protection, le caractère exceptionnel du site sur la façade atlantique continue de se renforcer. Outre sa dynamique sédimentaire exceptionnelle, les inventaires de faune et de flore se succédant ne font que confirmer l'intérêt indéniable de ce site pour la conservation de la biodiversité et le besoin impératif de réfléchir à une évolution de son statut dans le cadre de la Stratégie nationale pour les aires protégées !



Enclos test sur la RNCFS de Donzère-Mondragon © OFB

Restauration des pelouses méditerranéennes à Donzère-Mondragon

En 2022, la **RNCFS de Donzère-Mondragon (26)** a engagé un partenariat de recherche avec l'Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale (IMBE) pour mener une étude de 3 ans sur l'impact de régimes de débroussaillage et de pâturage sur des pelouses envahies par la Canne de Provence, sur une digue en remblai située dans le secteur des Entraigues. Cette première année d'étude a été menée dans le cadre d'un stage en mobilisant un financement de l'Union européenne – NextGenerationEU et de France Relance.

Les pelouses méditerranéennes sont des habitats à enjeu sur la réserve. Ces milieux ouverts sont conservés grâce à des opérations de débroussaillage mécanique et à l'éco-pastoralisme mis à place. Seulement, la Canne de Provence (*Arundo donax*), archéophyte proliférante, colonise certains sites de la réserve. Elle peut devenir une menace pour les habitats en envahissant ceux-ci au détriment des espèces autochtones. La recherche de la meilleure combinaison possible des interventions pour favoriser l'enrichissement des pelouses et leur expansion permettra d'élaborer une stratégie de gestion de la canne à l'échelle de la réserve.

Sept traitements mêlant débroussaillage et pâturage ovin sont testés. Pour chacun d'eux, les communautés végétales, la dynamique des populations de Canne de Provence et la valeur alimentaire des fourrages sont relevés. Les premiers résultats montrent que la Canne de Provence est plus appétente pour les ovins que ce qui était attendu.

Au sein de la réserve, une attention particulière est portée à la colonisation par les espèces exotiques envahissantes comme l'Ambroisie, qui menace les habitats et les espèces indigènes, et est en plus très allergène pour l'humain.



Evaluation de la mise en œuvre du 2ème Plan de gestion de Terres d'Oiseaux

La RCFS de Terres d'Oiseaux (33) est cogérée par la Commune de Braud-et-Saint-Louis, la Communauté de Communes de l'Estuaire et la Direction Régionale Nouvelle-Aquitaine de l'OFB. L'Office français de la biodiversité est en charge de la gestion des habitats et de la faune sauvage. La Commune de Braud-et-Saint-Louis, propriétaire foncier, assure la maîtrise d'ouvrage de la gestion globale du site. La Communauté de Communes de l'Estuaire porte les actions de sensibilisation à l'environnement.

Trois grands objectifs de gestion ont été définis sur Terres d'Oiseaux :

- La restauration et la conservation des habitats et des espèces ;
- L'amélioration des connaissances que ce soit sur le fonctionnement de ces milieux ou les espèces qui s'y trouvent ;
- La sensibilisation à l'environnement.

L'évaluation du 2ème plan de gestion 2012 – 2016 (et de sa période complémentaire 2017 – 2020) a été réalisée par l'OFB et validée en 2022 par les autres structures gestionnaires.

Elle a en particulier permis de révéler, durant ces 9 années, une forte progression dans l'atteinte de 9 des 11 objectifs, en raison notamment de l'augmentation des connaissances sur le patrimoine naturel, de l'amélioration de la gestion des habitats, et de la multiplication des animations destinées à sensibiliser les visiteurs à la biodiversité. La progression a été plus partielle pour les 2 autres objectifs mais des améliorations ont pu être identifiées, s'agissant notamment de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Elles permettront d'alimenter le travail d'élaboration du futur document de gestion.



Evaluation du 2^{ème} plan de gestion de la réserve de chasse et de faune sauvage de Terres d'Oiseaux 2012 – 2020



Marec Brandhoff @ OFB

La RNCFS de Madine et de l'étang de Pannes : Un lieu d'apprentissage

Participer à la formation professionnelle, aux côtés des établissements scolaires, est depuis longtemps un engagement fort de la RNCFS de Madine et de l'étang de Pannes (54 et 55).

Ainsi entre 2021 et 2022, le Conservateur de la réserve a encadré Marec Brandhoff, scolarisé à la Maison Familiale et Rurale de Damvillers (55) en Bac Professionnel Gestion des Milieux Naturels et de la Faune. Ce dernier a pu intégrer la petite équipe de la réserve, découvrir le métier de Conservateur et le quotidien des agents de l'OFB intervenant sur la réserve. Il a participé à la mise en œuvre du document unique de gestion, qui reprend le plan de gestion de la réserve, le document d'objectifs Natura 2000 et les plans de gestion des étangs périphériques.

Marec a notamment pris part aux protocoles de suivi en cours sur la réserve (voir photo). La RNCFS de Madine et de l'Etang de Pannes est particulièrement riche de son patrimoine ornithologique (depuis la création de la réserve, 240 espèces ont été observées ; à cette diversité s'ajoute l'importance des effectifs avec 10 000 à 15 000 oiseaux dénombrés en moyenne en janvier). De plus, les nombreuses zones de prairies humides de la réserve sont favorables à une grande diversité d'insectes, de libellules, de papillons mais aussi de batraciens comme le triton crêté ou le sonneur à ventre jaune.

II. Le réseau des réserves en 2022

VIE DU RÉSEAU DES RÉSERVES

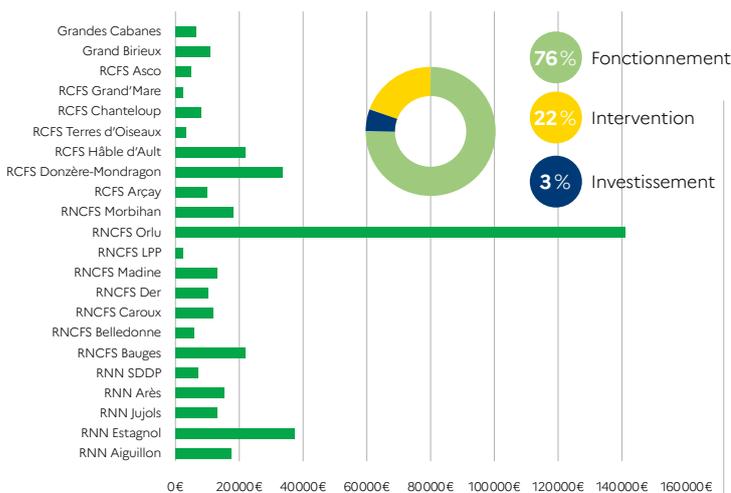
Budget DAP

Les réserves gérées ou co-gérées par l'OFB reçoivent différentes sources de financement internes et externes. Les RNN perçoivent par exemple une dotation de l'Etat via les DREAL. Les réserves peuvent par ailleurs émerger à des sources de financement européen (contrats Natura 2000, Life, FEDER, etc.)

En interne, une enveloppe spécifique leur est dédiée et coordonnée par la direction des aires protégées (DAP). Le centre de responsabilité budgétaire (CRB) correspondant est le C0403, piloté par le service d'appui aux aires protégées en gestion directe et aux aires marines protégées de la DAP. D'autre part, un budget peut également leur être alloué par certaines directions régionales, et par certaines unités de la DRAS en fonction des thématiques de recherche. Le service immobilier de l'OFB (direction des finances) abonde également certaines dépenses des réserves, notamment celles liées à la location de terrains ou autres postes.

Le détail du budget 2022 présenté par le graphique ci-contre correspond uniquement à l'enveloppe pour les réserves pilotée au national (C0403 par la DAP). Pour cette enveloppe, les autorisations d'engagement (AE) se sont élevées à 387 232 € en 2022 (284 455 € en 2021), avec 110 bons de commande émis. Ce montant concerne principalement des dépenses de fonctionnement, avec des dépenses réalisées pour la plupart la même année (crédits de paiement, CP).

Budget DAP - AE 2022 par réserve



Plan France Relance : financements de l'Union européenne - NextGénérationEU et de France Relance

Dans le cadre du Plan de relance, lancé par le gouvernement en 2020, l'OFB est notamment engagé dans la mise en œuvre des actions du volet «Aires protégées». Ce volet, d'un montant total de 19 millions d'euros, vise des projets engagés en 2021-2022 et exécutés au plus tard fin 2023. Dans cette enveloppe, un montant spécifique de 1,5 millions d'euros est consacré à des projets émanant des réserves et territoires gérés ou co-gérés par l'OFB.

Les équipes de 13 réserves et territoires se sont mobilisés dès 2020 pour dimensionner et lancer des projets, et la totalité de l'enveloppe a été engagée en 2022. Les projets, pour certains encore en cours en 2022, répondent aux orientations inscrites dans les documents de gestion des territoires concernés. Ils sont de nature variée : installation de mouillages écologiques dans la RNCFS du Golfe du Morbihan, participation à l'aménagement de la maison de la réserve de la RNCFS d'Orlu, amélioration des outils de communication des RNN de la baie de l'Aiguillon, etc.

D'autre part, le soutien financier de l'Union européenne – NextGenerationEU et de France Relance a permis de financer l'acquisition de 10 stations météorologiques, implantées dans 10 des réserves du réseau. Coordonné par la DAP, ce projet va permettre de recueillir des données homogènes (matériel identique et conditions d'implantations définies), qui permettront de comparer les données collectées pour plusieurs variables (précipitations, vent, température, humidité, rayonnement solaire, UV, enneigement). Ces données viendront notamment alimenter les travaux de la DRAS et des organismes de recherche partenaires, dans un contexte de changement climatique.

La DAP a également débuté, grâce à un financement Plan de relance, l'acquisition de matériels destinés



au suivi de la fréquentation dans les réserves et territoires. 10 écocompteurs ont ainsi été livrés dans 5 réserves. Ils vont permettre de caractériser la fréquentation des espaces naturels et d'ajuster les mesures de gestion en fonction.

Station météo implantée dans la RNCFS de Belledonne © OFB



Participants aux Journées de réserves 2022 © OFB

Les journées des réserves dans le Grand Est en 2022

En juillet 2022, suite à deux années de rencontres virtuelles liées au contexte sanitaire, c'est la Direction régionale Grand Est, qui a accueilli, sur la RNCFS du Rhin, les journées des réserves et territoires gérés ou co-gérés par l'OFB. Ces journées, organisées annuellement, sont l'occasion de réunir les agents OFB et les co-gestionnaires ou partenaires de gestion, pour diffuser les actualités du réseau, échanger autour des orientations stratégiques de l'OFB, partager des retours d'expériences en se penchant en atelier sur des cas concrets, et découvrir l'une des réserves du réseau en profitant de l'expertise de l'équipe de la réserve accueillante.

Cette année, les ateliers ont porté sur la fréquentation dans les aires protégées, et sur les projets de développement d'outils de communication nécessaires pour valoriser l'action de l'OFB dans les réserves. Par ailleurs, un temps a été consacré à la présentation par les Conservatrices et Conservateurs des projets en cours sur leurs territoires respectifs, et à la définition de futurs projets inter-réserves. D'autre part, les équipes se sont penchées sur le plan d'actions de la stratégie des réserves porté par la DAP, pour amender ce plan et préparer sa mise en œuvre dès 2023.

Ces journées ont également permis de présenter le rapport d'activité 2021 du réseau, qui est disponible en téléchargement sur le site de l'OFB : <https://www.ofb.gouv.fr/documentation/annee-2021-dans-les-reserves-gerees-ou-co-gerees-par-lofb>

Évaluation et révision des documents de gestion

L'évaluation et le renouvellement des documents de gestion est un moment clé dans la vie des réserves. La DAP apporte un appui aux réserves du réseau dans ces démarches, notamment en finançant l'évaluation des documents arrivant à leur terme. En 2022, la RNCFS de Donzère-Mondragon a ainsi pu bénéficier de ce financement et mener à bien l'évaluation de son plan de gestion. Cette démarche a été menée en croisant l'évaluation des documents de gestion du Parc naturel marin d'Iroise et Parc naturel marin du Golfe du Lion, également financée et coordonnée par la DAP, pour alimenter des réflexions communes sur l'évaluation et la préparation des futurs plans de gestion. Cette démarche a fait l'objet d'une publication dans la collection Comprendre pour agir éditée par l'OFB, accessible au téléchargement : <https://professionnels.ofb.fr/fr/doc-comprendre-agir/evaluation-gestion-daires-protégees-retour-dexperience-3-aires-protégees-gerees>

Plus largement, la DAP anime, à travers le Centre de ressources Documents de gestion Aires protégées, les réflexions méthodologiques lors de la révision des plans de gestion des réserves. Le guide d'élaboration des plans de gestion d'espaces naturels (Cahier technique n°88 dit CT88) propose une méthodologie de planification à l'ensemble des aires protégées concernées par des plans de gestion, ou documents d'objectifs Natura 2000. Issu d'un travail collectif des réseaux d'aires protégées françaises, le guide actualisé a été mis en ligne depuis 2018. La DAP apporte un appui dans la mise en œuvre de cette méthode par les réserves. de s'assurer de l'utilisation de ces milieux.



CONTRIBUTION DES RÉSERVES AUX MISSIONS DE L'OFB



Connaissance et expertise : des moutons connectés dans le massif de Belledonne

La RNCFS de Belledonne (38) est au centre de plusieurs zones pastorales, qui rassemblent chaque été environ 10 000 ovins et quelques troupeaux de vaches dans la réserve et en périphérie immédiate.

Afin de cartographier l'intensité d'utilisation de l'habitat par le pastoralisme et de mieux comprendre les interactions entre les ongulés sauvages et les ongulés domestiques, plusieurs troupeaux sont suivis depuis 2013 grâce à des GPS (pour certains, les mêmes modèles que ceux utilisés pour les suivis des bouquetins des Alpes) posés sur des brebis pendant l'estive. Débuté avec une demi-douzaine de GPS, ce dispositif a été renforcé en 2022 grâce à des GPS fournis par le programme STrouMPH (Suivi des Troupeaux de Moutons Pâturent en Haute-montagne), co-financé par la Zone Atelier Alpes et le projet ANR TOP. En 2022, ce sont 5 alpages qui ont été suivis avec une cinquantaine de colliers de modèles différents.

Des GPS commerciaux, adaptés par l'équipe de la DRAS (Direction de la Recherche et de l'Appui Scientifique) de l'OFB, ont également permis de suivre plusieurs chiens de protection ainsi que les bergers volontaires pour se prêter à l'expérience. Les programmations employées permettent aujourd'hui d'avoir une connaissance précise du pastoralisme sur la RNCFS et ses alentours.

Cette cartographie fine de l'intensité d'utilisation a donné lieu en 2022 à la création et à la mise en œuvre d'un protocole d'échantillonnage botanique visant à mesurer l'effet du pastoralisme sur la diversité végétale, en partenariat avec AGROPARISTECH. Ainsi les 6 grands types d'habitats phytosociologiques présents sur le versant sud de la réserve, de la lande fraîche subalpine aux pelouses alpines ont fait l'objet de 106 relevés pour un total de 205 espèces détectées (cf. rapport d'Hélène Carletti, Laboratoire d'Ecologie Alpine, Centre National de la Recherche Scientifique, Université de Savoie, Le Bourget du Lac).

Mesurer l'impact du dérangement des oiseaux d'eau dans les pertuis vendéens

Situé sur l'axe de migration Est-Atlantique, le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis et les réserves naturelles nationales des pertuis (la RNN de la Casse de la belle Henriette, la RNN du Marais de Saint-Denis-du-Payré, la RNN de la baie de l'Aiguillon, la RCFS de la Pointe d'Arçay et la RCFS de Chanteloup) sont des sites de halte migratoire et d'hivernage pour de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau. Cependant, les littoraux y sont également urbanisés et de nombreuses activités humaines récréatives ou professionnelles s'y déroulent.

L'homme entre donc en compétition pour l'espace avec les oiseaux et peut causer du dérangement. La présence humaine peut soit générer des changements de comportement et donc une dépense énergétique supplémentaire, soit priver totalement ces oiseaux de l'accès à leur habitat. En conséquence, les conditions corporelles peuvent être affectées, ce qui peut diminuer leur capacité à migrer ou à survivre.

Le Parc naturel marin a pour objectif de concilier le développement des activités humaines et la conservation de sa biodiversité en lien avec les gestionnaires des autres espaces protégés. En accueillant régulièrement plus de 300 000 oiseaux d'eau en hiver, la responsabilité des gestionnaires des espaces protégés des pertuis charentais (PNM, RNN, RCFS) pour la conservation des limicoles et des anatidés est importante.

Dans ce contexte, l'équipe de la DRAS de l'OFB a élaboré et mis en œuvre un protocole de suivi du dérangement et de son impact sur les oiseaux d'eau dans neuf secteurs de cette aire marine protégée. Il est mis en œuvre avec l'appui des agents du Parc marin et des réserves. L'objectif est de suivre tout au long de l'année, au cours des différents cycles de marée, comment les activités humaines génèrent des changements de comportement et de nombre d'oiseaux. Débuté en février 2020 et poursuivi jusqu'en avril 2023, cette étude bénéficie de plus de 3 ans de données. Elle permettra d'aider à la proposition de mesures de conservation visant à réduire le dérangement des oiseaux d'eau côtiers au sein du Parc naturel marin mais aussi des réserves.



Barges rousses © Benjamin Brecin

III. Du côté des territoires à enjeu de protection

LES GRANDES CABANES DU VACCARÈS SUD

Le projet COLAGANG (2022-2025) : étude de la COnnectivité écologique intra-LAGunaire à travers le suivi des déplacements des ANGuilles européennes produites par deux bassins versants de l'étang du Vaccarès.

Ce projet, porté par l'OFB et la Fondation Tour du Valat, vise à améliorer les connaissances concernant la démographie et les déplacements migratoires de deux sous-populations d'anguille localisées en Camargue, entre les deux bras du Rhône et en amont de l'étang du Vaccarès : dans le bassin du Fumemorte et dans le bassin des Grandes Cabanes Sud. Tandis que le bassin du Fumemorte est connecté à l'hydrosystème du Vaccarès (milieu dit « ouvert » sur la mer), le bassin des Grandes Cabanes Sud, est déconnecté du Vaccarès depuis plusieurs décennies (milieu dit « fermé » ou « poldérisé »). Ce site doit être reconnecté gravitairement à l'étang du Vaccarès en 2023.

Les objectifs de l'étude :

- **Étudier le devenir des anguilles dans les bassins poldérisés**
Ce projet constitue une première étude de l'impact des systèmes camarguais poldérisés (c'est-à-dire déconnectés de l'étang du Vaccarès : ils sont irrigués par le Rhône et les eaux de drainage sont réacheminées par pompage au Rhône) sur le devenir des anguilles. Il sera étudié si les anguilles argentées produites par le bassin des Grandes Cabanes Sud, actuellement poldérisé, cherchent à emprunter la voie d'alimentation au Rhône pour retourner en mer, ou si elles s'échappent par le canal de la Sigoulette qui draine ce système.
- **Évaluer un projet de reconnexion écohydrologique entre Petit Rhône et étang du Vaccarès**
Par ailleurs, cette étude vise à évaluer le succès du projet de restauration de continuité écologique innovant entre fleuve, marais endigué et masse d'eau de transition : entre le Petit Rhône, les Grandes Cabanes Sud et l'étang du Vaccarès. Étudier la dynamique de dévalaison : période, synchronisme et facteurs environnementaux impliqués
- **Étudier la dynamique de dévalaison : période, synchronisme et facteurs environnementaux impliqués**
Enfin, ce projet a pour objectif d'identifier les périodes et les facteurs environnementaux impliqués dans le processus de dévalaison, ce qui permettra de préconiser des mesures de gestion pour optimiser le retour des anguilles argentées en direction de la mer.

Ce projet est également l'opportunité de tester et comparer deux types de technologie de télémétrie (RFID et acoustique) pour suivre le déplacement des anguilles dans un milieu intra-lagunaire.

**une vidéo de présentation
du projet CIOLAGANG est
disponible en ligne :
[https://vimeo.
com/775740227](https://vimeo.com/775740227)**



Vue aérienne de la réserve © OFB



© OFB

L'ÉTANG DU GRAND BIRIEUX

L'étang du Grand Birieux est le plus grand étang de la Dombes. Classé en Espace Naturel Sensible du Conseil départemental, Site Natura 2000 et propriété de l'OFB, il a récemment été labellisé 53e site français Ramsar. En 2022, les travaux d'aménagements et d'équipements se sont poursuivis pour faire de cet espace naturel de 150 hectares un territoire de démonstration des compétences et savoir-faire de l'établissement en matière de gestion et conservation de la biodiversité.

La construction d'une nouvelle pêcherie, appelée localement Thou a achevé la réfection de l'ensemble des ouvrages fixes de l'étang débutée en 2018 avec le remplacement de toutes les grilles qui filtrent les eaux transitant par l'étang. Ces travaux ont bénéficié de financements mixtes alloués, gérés par la DAP à hauteur de 50k€, complétés par un financement de l'Union européenne – NextGenerationEU et de France Relance. La Dombes est en effet l'un des plus grands territoires d'étangs piscicoles, et fait partie des 18 territoires emblématiques français de zones humides.

L'objectif de ces opérations vise à accompagner l'évolution des pratiques en lien avec les effets du changement climatique, la gestion de l'eau et la lutte contre les espèces envahissantes. Le dernier empoissonnement en 2018 soldé par la perte de toute la production avait alerté sur la nécessité d'engager une réflexion globale en reconsidérant le modèle et en privilégiant une approche plus orientée vers la biodiversité cohérente et pertinente avec les spécificités écologiques de l'étang et moins déterminée par une logique de production commerciale devenue aléatoire et simplificatrice.

En parallèle de ces travaux, un sentier d'interprétation agrément de 4 panneaux présentant les principaux milieux naturels observables (haie, bosquet, prairie et étang) est venu compléter l'équipement de l'observatoire ornithologique achevé en 2021. Un projet souhaité, réfléchi, financé et désormais accompagné dans une logique de développement territorial local en lien avec la découverte, le partage du patrimoine naturel, social, culturel dombiste. Une démarche à l'initiative et portée par le département de l'Ain, la région Auvergne-Rhône-Alpes, la communauté de communes de la Dombes, la Mairie de Birieux et de l'OFB.

La première année d'exploitation a permis de rassurer l'ensemble des acteurs sur la fréquentation du site et les opportunités d'activités connexes. L'OFB met à disposition de l'ensemble des partenaires les infrastructures. Ouvert librement toute l'année en période de nidification et ou d'hivernage, particuliers, individuels, scolaires se sont appropriés les lieux. Un outil connu et désormais reconnu de sensibilisation, d'éveil à l'environnement pour observer l'avifaune sédentaire et migratrice, quantitativement et qualitativement remarquable, jusqu'à 15 000 oiseaux en hiver et de nombreuses espèces paludicoles inféodées aux roselières au printemps. Le site du Grand Etang de Birieux s'inscrit dans un maillage d'autres sites, pistes cyclables et chemins de randonnées accessibles en Dombes et ouverts au plus grand nombre. Le cout global de l'opération est d'environ 150k€, dont 140k€ pour l'observatoire et 10k€ pour le sentier d'interprétation.



Panneau d'interprétation édité par l'OFB



Réserves et territoires à enjeu de protection (co)-gérés par l'Office français de la biodiversité



Avec la contribution des conservateurs de l'OFB, des cogestionnaires et de la Direction des aires protégées.

Rédaction coordonnée par la Direction des aires protégées, Service d'appui aux aires protégées en gestion directe et aux aires marines protégées

Aout 2023

